

Département de l'ESSONNE

**République Française**

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du 8 juillet 2021**

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2021100

Présents : 24

Votants : 33

**Objet : Adhésion à l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes**

Le 8 JUILLET 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 2 JUILLET 2021, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

**PRESENTS** : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Marc PLISSONNEAU – Nathalie POULAIN – Gérard DIAZ – Olivier BOUTON – Nassima SEMSARI – Thomas KIEFFER – Eric POUBANNE – Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Christelle AMAND a donné pouvoir à Marc PLISSONNEAU, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Karina STUDER, Christine DOS SANTOS a donné pouvoir à Estelle PARANT, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Philippe CELESTIN, Barbara FAUSSET a donné pouvoir à Isabelle PRADOT, Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Maryvonne BOQUET a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Thomas KIEFFER, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETARE DE SEANCE** : Nathalie POULAIN

Le Conseil municipal entend l'exposé d'Estelle PARANT :

La ville ambitionne mettre en place, à la rentrée scolaire 2021/2022 un Conseil Municipal des Enfants. Ce type d'instance se retrouve aujourd'hui dans de nombreuses communes, chacune ayant des modalités de mise en œuvre plus ou moins différentes selon leur taille, leur territoire et les enjeux inhérents à ce dernier.

La réussite de ce dispositif repose donc sur une organisation pensée et anticipée, adaptée à la commune porteuse du projet.

L'ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes) accompagne dans cette optique des collectivités territoriale dans la mise en place d'instances de participation des jeunes depuis 1991 en leur faisant profiter de supports ressources (livres, films, kits de communication, formation), de l'expertise de ses collaborateurs et du soutien d'un réseau de plus de 400 collectivités. Retour d'expérience, échange d'idée permettent ainsi à ses adhérents de promouvoir et de développer au quotidien la participation des enfants et des jeunes à la vie publique.

La ville de Dourdan souhaite donc adhérer à cette association pour faciliter et optimiser le lancement de son Conseil Municipal des Enfants et permettre par la suite son suivi et son amélioration.

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** l'avis de la commission « Actions éducatives, intergénérationnelles et solidarités » du 24 juin 2021

**Considérant** l'intérêt pour la Ville d'adhérer à l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes afin d'optimiser le lancement et le suivi du Conseil Municipal des Enfants,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **d'adhérer** à l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes pour un montant annuel de 802,06 euros,
- **de dire** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, de signer tout document afférent à cette adhésion

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 13 JUL 2021
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

**Le Maire**

**Paolo DE CARVALHO**

